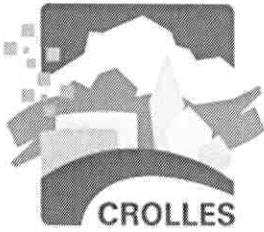


Service : Direction Générale

N° : 27-2026



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du conseil municipal du 27 février 2026

Objet : AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RETROCESSIONS AVEC TETRAKTYS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET FICOL « CHICAMOCHA EN COMMUN 2024-2027 »

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2026.

PRESENTS :

Mmes Sylvaine FOURNIER, Annie FRAGOLA, Sophie GRANGEAT, Françoise LANNOY, Françoise LEJEUNE Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Annie TANI.
MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES, Didier GERARDO, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Alexandre LEOPOLD, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, Eric ROETS.

Présents : 21
Représentés : 6
Absents : 2
Votants : 27

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Isabelle DUMAS (pouvoir à Françoise LANNOY), Marine MONDET (pouvoir à Claire QUINETTE-MOURAT), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Annie FRAGOLA), Doris RITZENTHALER (pouvoir à Patrick AYACHE).
MM. Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), David RESVE (pouvoir à Adelin JAVET).

ABSENTS :

MM. Bernard FORT, Patrice KAUFFMANN.

Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 1115-1, L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération n°04-2024 du 19 janvier 2024 relative à l'accord de principe pour la mise en œuvre du projet FICOL « Chicamocha en commun 2024-2027 »

Vu la délibération n°12-2024 du 16 février relative à l'adoption d'une convention de financement AFD du projet FICOL « Chicamocha en commun »

Vu la délibération n°19-2024 du 15 mars 2024 relative à la signature de la convention de partenariat avec rétrocessions avec Tétraktys dans le cadre de la mise en œuvre du projet FICOL « Chicamocha en commun 2024-2027 »

Considérant, la décision d'octroi d'une subvention en faveur de la collectivité de Crolles en date du 27 novembre 2023 par l'Agence Française de Développement pour la mise en œuvre du projet « Chicamocha en commun » en Colombie.

Considérant l'avis de non-objection au projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Tétraktys formulé par l'Agence Française de Développement en date du 26/01/2026.

Délibération n°27-2026 du 27 février 2026, Page 2 sur 2

La rapporteure rappelle que les communes de Crolles et de Zapatoca (Colombie) copilotent un projet triennal de coopération internationale en Colombie intitulé « Chicamocha en commun ». La commune de Crolles en tant que maître d'ouvrage du projet, a reçu une subvention d'un montant de 846 510 € de l'Agence Française de Développement, pour la mise en œuvre de ce projet qui a débuté le 1^{er} février 2024.

La commune de Crolles a la charge de rétrocéder une partie des fonds pour les besoins du projet aux partenaires du projet, notamment à l'association Tétraktys, assistant à maîtrise d'ouvrage. Une convention de partenariat avec rétrocession a été signée à ce titre entre la commune et Tétraktys en 2024. Cette convention définit les modalités opérationnelles et financières de partenariat entre la commune et l'association pour la mise en œuvre du projet. Elle prévoit notamment, avec accord de l'AFD, que Tétraktys rétrocède également une partie de cette rétrocession à l'Université Nationale Autonome de Bucaramanga (UNAB), partenaire colombien du projet, pour assurer une partie des dépenses locales.

Après 1 an et demi de mise en œuvre, un bilan financier intermédiaire, a été réalisé et a donné lieu à une demande de modification du budget initial du projet auprès de l'AFD. Cette modification vise à réaffecter les crédits sous utilisés pour financer des actions complémentaires ou nouvelles. L'AFD a validé cette 1^{ère} modification budgétaire le 17 novembre 2025. Celle-ci impacte les montants rétrocédés à Tétraktys et à l'UNAB et il convient donc de retranscrire ces modifications dans la convention de partenariat avec Tétraktys.

Le projet d'avenant proposé et qui a fait l'objet d'un avis de non-objection de la part de l'AFD en date du 26/02/2026, joint au présent projet de délibération a donc pour objet :

-de mettre à jour les montants rétrocédés à Tétraktys pour la mise en œuvre du projet (articles 4 et 5.1 de la convention), soit 545 670 € au lieu de 521 310€ ;

- d'actualiser les informations relatives au projet concernant :
 - l'organisation de l'équipe projet (sans impact sur le budget) dans l'article 2 de la convention,
 - la mise à jour des activités et du budget du projet en particulier dans les annexes 2 et 5 de la convention.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Tétraktys
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée ;
- d'engager les dépenses restant à réaliser telles que prévues à l'avenant n°1 sur la ligne 65748 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 06 MARS 2026
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Gilbert CROZES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Avenant n°1 à la



Convention de partenariat avec rétrocession Projet FICOL (Colombie)

Entre

La commune de Crolles et l'association Tétraktys

PRÉAMBULE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1115-1, L1611-4, L2121-29 et L2311-7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention de partenariat avec rétrocession conclue entre la commune de Crolles et l'association Tétraktys, signée le [date], relative à la mise en œuvre du projet « Chicamocha en commun » soutenu par l'Agence française de Développement (AFD) dans le cadre du dispositif FICOL ;

Vu la convention de financement conclue entre l'Agence française de Développement et la commune de Crolles pour la mise en œuvre du projet « Chicamocha en commun » ;

Vu la convention de partenariat avec rétrocession conclue entre la ville de Crolles et Tétraktys dans le cadre du projet Chicamocha en commun (FICOL) (délibération n°19-2024)

Vu les avis de non-objection délivrés par l'Agence française de Développement concernant les réallocations budgétaires proposées dans le cadre du projet ainsi que le projet d'avenant n°1 ;

Vu la délibération n°XX-2026 autorisant le Maire a signé le présent avenant,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet, des ajustements budgétaires ont été validés, notamment afin de tenir compte :

- de l'évolution de la composition de l'équipe projet en Colombie ainsi que des conditions de rémunération du personnel local,
- de la prise en charge par l'association Tétraktys du recrutement et du pilotage des bureaux d'études chargés de l'élaboration du plan décennal de développement touristique, dont l'enveloppe financière a été augmentée,

- du financement d'études et formations complémentaires dans le cadre du projet ;
- de l'ajustement de différentes lignes budgétaires liées au suivi du projet ;

Considérant que ces ajustements entraînent une modification du montant des sommes rétrocédées par la commune de Crolles à l'association Tétraktys, ainsi que des modalités d'organisation et de mise en œuvre du projet ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de venir mettre à jour certaines des modalités opérationnelles et financières prévues au partenariat initial entre la commune de Crolles et l'association Tétraktys dans la mise en œuvre du projet « **Chicamocha en commun : Initier une démarche de gouvernance partagée dans le canyon de Chicamocha** » porté et piloté par la commune de Crolles et soutenu par l'Agence française de Développement (AFD) dans le cadre du dispositif « Facilité de financement des collectivités françaises (FICOL) » et dans lequel Tétraktys intervient comme assistant maître d'ouvrage (AMO).

Le présent avenant vient ainsi modifier les articles 3, 4 et 5.1 ainsi que les annexes 2 et 5 de la convention de partenariat avec rétrocession précitée.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées et pleinement applicables.

Article 2 – Modification de l'Article 3 : Engagements et responsabilités des partenaires

La section relative aux Engagements de l'opérateur Tétraktys de l'article 3 est modifiée comme suit :

Engagements de l'opérateur Tétraktys

En tant qu'acteur local spécialisé dans le développement de projet de coopération internationale, l'association Tétraktys intervient en tant qu'assistant maître d'ouvrage.

A ce titre, et sous l'égide de la commune de Crolles, Tétraktys ;

- Apporte son expertise et conseille la commune de Crolles pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet, notamment grâce à sa connaissance du terrain ;
- Assure la mise en œuvre et le suivi opérationnel global du projet sous l'égide et le pilotage de Crolles et de Zapatoca.
- S'assure de la bonne mise en œuvre des activités (planification et définition des activités, logistique, organisation des missions, déplacements et délégations, etc.) et de la production des livrables attendus par l'équipe projet (Rapports mensuels, rapports de missions et déplacements, rapports techniques et financiers) et ceux prévus dans le cadre du projet et des activités (comme indiqué en annexe 3 : cadre logique).
- Participe aux instances liées au projet et à l'animation du territoire autour du projet ;
- Recrute, assure la gestion administrative et encadre le VSI chargé d'appui.
- Coordonne le recrutement de l'équipe projet locale UNAB en collaboration avec l'UNAB et sous la supervision de Crolles et de Zapatoca composée comme suit :
 - Chargé(e) de gouvernance (100%)
 - Chargé(e) de gestion financière (50%)
 - Chargé(e) de gestion logistique (40% jusqu'au 31/08/2025 seulement)
 - Coordinateur Administratif, financier et logistique (10% jusqu'au 31/08/2025 puis 40%)
- Encadre et coordonne l'équipe dédiée au projet en Colombie sous la supervision des communes de Crolles et de Zapatoca
- Anime les réunions de suivi hebdomadaires tenues avec l'équipe projet, Crolles et Zapatoca

- Assure avec l'appui de l'UNAB le lien et la cohérence avec le projet (équipe projet, logistique)
- Rétrocède les fonds à l'UNAB pour les dépenses en Colombie et assure le suivi financier correspondant
- Assure le suivi financier et rend compte à la commune de Crolles de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés dans le cadre de la subvention dans des formats et délais permettant à la ville de Crolles de remplir ses obligations contractuelles avec les bailleurs du projet.
- Mobilise l'expertise technique et met en œuvre toutes les activités tourisme, mobilisation de la société civile et appui à la gouvernance inscrites dans le budget FICOL
- Organise et effectue toutes les missions prévues dans le budget FICOL
- Apporte un appui à la ville de Crolles et de Zapatoca pour la planification et la mise en œuvre des activités Eau et assainissement
- Participe à l'évaluation du projet tout au long du projet grâce aux comités techniques et comités de pilotage, aux réunions hebdomadaires de l'équipe projet ou encore aux missions techniques réalisées au cours du projet (respect des activités et des indicateurs). Et participe à l'organisation de l'évaluation finale du projet (termes de référence, sélection évaluateur, organisation de la mission d'évaluation, etc.)
- Suit les évolutions du cadre légal et des initiatives privées/projets financés par d'autres bailleurs pouvant avoir un impact sur le programme ;

Article 3 – Modification de l'Article 4 : Rétrocession, destination et conditions d'utilisation

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Montant de la subvention : 545 670 euros (détail des dépenses en annexe 2)

Article 4 – Modification de l'Article 5.1 : Montant des versements

L'article 5.1 relatif aux modalités de versement est modifié comme suit :

5.1. Montant des versements

La subvention sera rétrocédée à Tétraktys en plusieurs versements sans que le nombre maximum de versement puisse être supérieur à 6 versements.

A titre indicatif, le montant total des versements prévisionnel par année civile de la subvention rétrocédée à Tétraktys est le suivant.

Pour l'année 2024 : **158 202 euros**

Pour l'année 2025 : **182 143 euros**

Pour l'année 2026 : **205 325 euros**

Article 5 – Modification et substitution de certaines annexes

Les parties conviennent que les réallocations budgétaires validées par l'Agence française de Développement et les ajustements organisationnels du projet rendent nécessaire la modification de certaines annexes de la convention initiale.

À ce titre, les annexes suivantes de la convention de partenariat avec rétrocession sont modifiées et remplacées par les annexes mises à jour jointes au présent avenant :

- **Annexe 2** : Budget rétrocédé à Tétraktys

- **Annexe 5** : Budget FICOL

Les annexes modifiées jointes au présent avenant se substituent **intégralement aux annexes** correspondantes de la convention initiale à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.

Les autres annexes de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Article 6 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties.
Il est conclu pour la durée restant à courir de la convention initiale, à laquelle il est annexé.

Article 7 – Dispositions finales

Toutes les autres dispositions de la convention de partenariat avec rétrocession non expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Le présent avenant fait partie intégrante de la convention initiale.

Fait à Crolles, le

En deux exemplaires originaux

Notifiée à l'association le

Pour l'Association Tétrakty
M. Christian PICHOU,
Président

Pour la commune de Crolles
M. Philippe LORIMIER
Maire

Annexes

- **Annexe 2** : Budget rétrocédé à Tétrakty
- **Annexe 5** : Budget FICOL

Annexe 2 : Budget rétrocedé à TétraktyS

Intitulé	Budget initial		Budget révisé n°1	
	Dépenses (en euros)	Dépenses rétrocedées à TK	Dépenses (en euros)	Dépenses rétrocedées à TK
DEPENSES MULTI-COMPOSANTES (TOTAL) : SUIVI ET PILOTAGE DU PROJET	411 810 €	378 910 €	369 820 €	354 150 €
RH Colombie				
Chargé de mission - Gouvernance	46 047 €	46 047 €	49 800 €	49 800 €
Chargé gestion financière	10 733 €	10 733 €	11 720 €	11 720 €
Assistant logistique	8 465 €	8 465 €	3 350 €	3 350 €
Coordo admin log fin	3 663 €	3 663 €	11 340 €	11 340 €
Un VSI - gestion de projet	66 498 €	66 498 €	50 340 €	50 340 €
Frais divers VSI	10 834 €	10 834 €	19 460 €	19 460 €
RH France				
Cheffe de projet internationaux (Tétraktys)	84 605 €	84 605 €	84 605 €	84 605 €
Gestion administrative et financière (Tétraktys)	33 045 €	33 045 €	33 045 €	33 045 €
Chargé de cartographie et communication (Tétraktys)	10 440 €	10 440 €	10 440 €	10 440 €
Frais de missions suivi - pilotage				
Missions de suivi TétraktyS (cheffe de projet)	18 000 €	18 000 €	11 000 €	11 000 €
Missions de suivi Crolles (coordinatrice programme)	15 000 €	5 500 €	7 000 €	0 €
Frais généraux de fonctionnement				
Achat équipement et matériel équipe locale	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Fournitures, petit matériel, consommables	2 880 €	2 880 €	500 €	500 €
Transports et restauration (hors délégations)				
Frais de déplacements locaux (suivi et activités)	18 000 €	18 000 €	21 400 €	21 400 €
Frais de vie en déplacement	32 400 €	32 400 €	26 300 €	26 300 €
Catering	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
Frais bancaires	2 500 €	2 500 €	320 €	320 €
Traduction	26 000 €	3 200 €	10 000 €	3 200 €
Communication				
Prestation vidéo	8 000 €	8 000 €	6 500 €	5 230 €

Prestation graphique	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Impressions et supports de communication	3 600 €	3 000 €	3 600 €	3 000 €
COMPOSANTE 1 (TOTAL) : ETAT DES LIEUX ET STRUCTURATION D'UN DIALOGUE	47 200 €	34 200 €	39 320 €	27 320 €
Délégation française (table ronde gouvernance)				
Frais de missions des partenaires français	19 200 €	6 200 €	12 000 €	0 €
Etude juridique - gouvernance partagée				
Contrat prestataire Colombie	14 000 €	14 000 €	13 320 €	13 320 €
Diagnostic - méthodes de concertation				
Contrat prestataire Colombie	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
COMPOSANTE 2 (TOTAL) : STRUCTURATION DE L'INTERCOMMUNALITE ET AXES PRIORITAIRES	96 200 €	94 300 €	159 070 €	157 400 €
Structuration intercommunalité				
Frais de mission référent technique PNR	3200 €	1300 €	1 670 €	0 €
Mise en place outil de gestion eau				
Achat Licences et matériel informatique	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Etudes techniques sur la gestion de l'eau et de l'assainissement				
Etudes complémentaires eau et assainissement	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
Plan Prospective Stratégique Touristique				
Frais de mission Tétraktytys – accompagnement du BE français	3 000 €	3 000 €	2 400 €	2 400 €
Recrutement des BE français et colombien pour l'élaboration du PPST	50 000 €	50 000 €	85 000 €	85 000 €
COMPOSANTE 3 (TOTAL) : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ELABORATION DE PROJETS PILOTES	28 800 €	13 900 €	24 300 €	6 800 €
Formations techniques Eau et Assainissement				
Formations technique WASH (3 modules)	6 600 €	4 400 €	6 600 €	4 400 €
Formations techniques tourisme				
Mission expertise Tétraktytys	3 000 €	3 000 €	2 400 €	2 400 €
Capitalisation et bilan Canyon Chicamocha				
Frais de délégation partenaires français	19 200 €	6 500 €	15 300 €	0 €
TOTAL	584 010 €	521 310 €	592 510 €	545 670 €

Annexe 5 : Budget général du projet AFD-FICOL « Chicamocha en commun »

BUDGET REVISE (modification n°1) - FICOL CHICAMOCHA EN COMMUN			
DEPENSES	MONTANT	MONETAIRE / VALORISATION	MODE DE CALCUL
DEPENSES MULTI-COMPOSANTES			
0.1 RH Colombie			
0.1 Chargé de mission - Gouvernance	49 800 €	Monétaire	1 ETP à \$5,5M/mois pour un temps complet x 19 mois puis 1 ETP à \$6.7M sur 12 mois, puis \$7.2M/mois sur 5 mois
Pour 0.1 Chargé gestion financier	11 720 €	Monétaire	0,5 ETP à \$2,6M/mois pour un temps complet jusqu'à sept 25 puis \$3.3M
0.1 Assistant logistique	3 350 €	Monétaire	0,4 ETP à \$2,6M/mois pour un temps complet x 13 mois puis suppression du poste à partir de sept 25
0.1 Coordo admin log fin	11 340 €	Monétaire	0,1 ETP à \$4,5M pour un temps complet x 19 mois + 0.4 ETP à \$6M à partir de sept 25
0.1 Un VSI - gestion de projet	50 340 €	Monétaire	1800€/mois sur les 12 premiers mois puis 1500€/mois sur la suite
0.1 Frais divers VSI	19 460 €	Monétaire	3 x Aller-retour France-Colombie, transfert aéroport, déplacement) + 6500 euros de frais de gestion (formation, visa, divers) x2 VSI
0.1 Référent FICOL+ techniciens mobilisés de la commune de Zapatoca	17 100 €	Valorisation	0,3 ETP référent Ficol + 3 secrétaires x 0.1 ETP/mois x 36 mois
0.2 RH équipe projet France			
0.2 Coordinatrice programme FICOL (Crolles)	85 680 €	Valorisation	0,5 ETP x 4760 euros x 36
0.2 Suivi services Crolles (DGS, finances, marchés publics)	9 000 €	Valorisation	10jours/an x 300 euros x 3 ans
0.2 Service communication Crolles	4 500 €	Valorisation	5 jours/an x 3 x 300 euros
0.2 Cheffe de projet internationaux (Tétraktys)	84 605 €	Monétaire	0,5 ETP x 36 mois
0.2 Gestion administrative et financière (Tétraktys)	33 045 €	Monétaire	0,2 ETP x 36 mois
0.2 Chargé de cartographie et communication (Tétraktys)	10 440 €	Monétaire	0,1 ETP x 36 mois

0.2 Comité de pilotage partenaires français	10 800 €	Valorisation	6 jours x 300 euros x 3/ pers (1 pers TK, 1 pers Crolles, 1 pers Grésivaudan) + 3jours x 900 euros x 2 personnes (1 pers Géolithe, 1 pers Hydrétude)
0.3 Expertises Partenaires			
0.3 Référent technique PNR Chartreuse	16 200 €	Monétaire	0,1 ETP x 4500 euros x 36 mois (75 jours au total dont 10 en mission technique terrain)
0.3 Elus et Direction PNR Chartreuse	27 000 €	Valorisation	Expertise de 15 jours/an (délégations, COPIL) x 3 x 300 *2pers
0.3 Cluster Montagne	6 600 €	Monétaire	22jours x 300 euros/jours
0.3 Cluster Montagne	6 900 €	Valorisation	23jours x 300 euros/jours
0.3 Géolithe (temps de suivi, délégation, comités)	24 300 €	Monétaire	27 jours x 900 euros/jours
0.3 Hydrétude (temps de suivi, délégation, comités)	24 300 €	Monétaire	27 jours x 900 euros/jours
0.4 Frais de missions suivi - pilotage			
0.4 Missions de suivi et déplacements Tétraktys (cheffe de projet)	11 000 €	Monétaire	2.5 missions réalisées + 3 missions à venir x 2400 euros (forfait incluant BAV, déplacement France et Colombie, dépenses non couvertes par l'UNAB)
0.4 Missions de suivi et déplacements Crolles (coordinatrice programme)	7 000 €	Monétaire	2 missions réalisées + 2 à venir x 1900 euros (forfait incluant BAV, déplacement France et Colombie, dépenses non couvertes par l'UNAB)
0.5 Frais généraux de fonctionnement			
0.5 Mise à disposition de bureaux et équipement Zapatoca	3 600 €	Valorisation	Forfait 100 euros/mois x36 mois (mise à disposition de bureaux et équipements + frais de structure)
0.5 Mise à disposition bureaux UNAB	11 520 €	Valorisation	Forfait 320 euros/mois x 36 Mois (mise à disposition de bureaux et équipements + frais de structure)
0.5 Achat équipement et matériel équipe locale	3 400 €	Monétaire	1000 euros x 3 ordinateurs) + deux téléphones et abonnements
0.5 Fournitures, petit matériel, consommables	500 €	Monétaire	Forfait 150 euros/an + 50€ imprévus (incluant frais d'impression document de travail, papeteries, petit matériel)
0.6 Transports et restauration (hors délégations)			

0.6 Frais de déplacements locaux (suivi et activités)	21 400 €	Monétaire	Forfait de 500 euros/mois x 30 mois (déplacements équipe projet + participants évènements et groupe de travail + concertation société civile + formations) + 3 400€ pour les frais hébergement, transport sur place et restauration des missions politiques et techniques
0.6 Frais de vie en déplacement (hébergement, restauration)	26 300 €	Monétaire	Hébergement + restauration pour évènements collectifs (formations, table ronde, restitutions, comité de pilotages et suivis)
0.6 Catering	2 700 €	Monétaire	900 euros/an (restitutions, réunions, évènements)
0.6 Frais bancaires	320 €	Monétaire	
0.6 Traduction	10 000 €	Monétaire	Forfait 2100€ /accueil de délégation politique en Colombie + 5 800 € pour traduction documents, livrables.
0.7 Communication			
0.7 Impression et communication	3 600 €	Monétaire	1200 euros/an (supports de communication à l'échelle de l'intercommunalité (panneaux d'affichage, de communication, campagne de sensibilisation/information EHA, etc.)
0.7 Prestations Graphique	3 000 €	Monétaire	
0.7 Prestations Vidéos	6 500 €	Monétaire	
0. Sous total - Dépenses multi-composantes	617 320 €		
COMPOSANTE 1 : ETAT DES LIEUX ET STRUCTURATION D'UN DIALOGUE			
1.1.1. Organisation table ronde et 1.1.2. Réunion de travail plan de développement			
1.1.1 Mise à disposition salle et matériel	150 €	Valorisation	
1.1.1 Frais de missions des partenaires français	12 000 €	Monétaire	Forfait 2000/mission/pers x 6 pers (2 élus PNR, 1 élu Crolles, 1 élu Grésivaudan, 1 cluster montagne, 1 TK) pour une durée de 10 jours (inclus BAV, déplacement France et Colombie, dépenses non couvertes par l'UNAB)
1.1.3 Voyage d'étude en France pour les élus du Canyon			

1.1.3 Frais mission - Voyage d'étude des élus du Canyon	34 500 €	Monétaire	Forfait de 2 875 euros/pers/mission x 12 pers (1 élu + 1 tech /communes + 1 pers Département Santander+ 1 CAS+ VSI + Chargée gouvernance)
1.1.3 Mobilisation élus et techniciens partenaires pour accueil de délégation (CC Grésivaudan et Crolles)	6 000 €	Valorisation	300 euros/jours x 5 jours (visites, réunions) x 4 pers (CC Grésivaudan + Communes de Crolles)
1.1.3 Mobilisation Entreprises Eau pour accueil de Délégation	3 600 €	Monétaire	2 pers x 2 jours x 900 euros (Hydrétude + Géolite)
1.2.1.Etude juridique - gouvernance partagée			
1.2.1 Contrat prestataire Colombie	13 320 €	Monétaire	
1.2.2. Cartographie acteurs clés société civile			Cf : multi dépenses (transport, frais déplacements, traduction, petit materiel, temps équipe projet, etc).
1.2.3.Diagnostic - méthodes de concertation			
1.2.3 Contrat prestataire Colombie	14 000 €	Monétaire	
1. Sous total - Composante 1	83 570 €		
COMPOSANTE 2 : STRUCTURATION DE L'INTERCOMMUNALITE ET AXES PRIORITAIRES			
2.1.1. Structuration Intercommunalité			Cf : multi dépenses (transport, catering, traduction, impression, etc).
2.1.1 Frais de mission référent technique PNR	1 670 €	Monétaire	Forfait x 1 pers incluant BAV, déplacement France et dépenses non couvertes par l'UNAB
2.1.2.Intégration société civile dans l'intercommunalité			Cf : multi dépenses (transport, catering, traduction, impression, etc).
2.1.3 Mise en place d'un outil de gestion eau mutualisé			
2.1.3 Expertise Géolite	39 600 €	Monétaire	32 jours x 900 + 6 x 900euros/jours x 2 personnes
2.1.3 Frais de mission Géolite	6 000 €	Monétaire	3000 euros (forfait) x 1 mission x 2 personnes
2.1.3 Achat Licences et matériel informatique	40 000 €	Monétaire	
2.2.1. Concertation société civile			Cf : multi dépenses (transport, frais déplacements, traduction, impression, petit materiel, temps équipe projet, etc).
2.2.2. Réalisation d'une étude technique sur la gestion de l'eau et l'assainissement			

2.2.2 Expertise référents Géolite (étude technique EHA pour les 4 communes)	135 000 €	Monétaire	150 jours x 900 euros/jours
2.2.2 Expertise Géolite	22 500 €	Valorisation	25 jours x 900 euors/jours
2.2.2 Frais de missions Géolite	36 000 €	Monétaire	3000 euros (forfait) x 6 missions x 2 personnes
2.2.2 Expertise référents Hydrétude (étude technique EHA pour les 4 communes)	130 500 €	Monétaire	145 jours x 900 euros/jours
2.2.2 Expertise Hydrétude	22 500 €	Valorisation	25 jours x 900 euors/jours
2.2.2 Frais de missions Hydrétude	24 000 €	Monétaire	3000 euros (forfait) x 4 missions x 2 personnes
2.2.3. Plan décennal du tourisme			
2.2.3 Frais de mission Tétraktys	2 400 €	Monétaire	1 pers x 2400€ (forfait mission)
2.2.3 Contrat de prestation (AMI au sein du Cluster Montagne)	65 000 €	Monétaire	Forfait passé de 50 000 à 65 000€
2.2.3 Contrat de prestation BE Colombien pour le plan décennal de tourisme	20 000 €	Monétaire	Nouvelle activité
2.2.2 Etudes complémentaires eau assainissement	30 000 €	Monétaire	Besoins supplémentaires identifiés
2. Sous total - Composante 2	575 170 €		
COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ELABORATION DE PROJETS PILOTES			
3.1.1 et 3.1.2. Partage d'expériences et formations techniques			
3.1.1 et 3.1.2 Frais - Voyage d'étude des élus/techniciens du Canyon	43 400 €	Monétaire	Forfait de 3100 euros/pers x 14 pers pour une durée de 8 jours
3.1.1 et 3.1.2 Mobilisation élus et techniciens partenaires pour accueil de délégation (Grésivaudan et Crolles)	6 000 €	Valorisation	300 euros/jours x 5 jours (visites, réunions) x 4 pers (CC grésivaudan + Communes de Crolles)
3.1.1 et 3.1.2 Mobilisation Entreprises Eau pour accueil de Délégation	3 600 €	Valorisation	2 pers x 2 jours x 900 euros (Hydrétude + Géolite)
3.1.2. Formations techniques Eau et Assainissement			Cf : multi dépenses (transport, frais déplacements, traduction, impression, petit materiel, temps équipe projet, etc).
3.1.2 Formations technique eau et assainissement (3 modules)	6 600 €	Monétaire	Contrat prestataire colombien pour 3 modules de formations techniques (eau et assainissement) pour 5 techniciens/agents en moyenne par commune

			Cf : multi dépenses (transport, frais déplacements, traduction, impression, petit matériel, temps équipe projet, etc).
3.1.3. Formations techniques tourisme			
3.1.3 Mission expertise Tétraktys	2 400 €	Monétaire	
3.1.3 Convention prestation PNR Chartreuse	5 000 €	Monétaire	5000 euros x 2ans pour mobiliser expertise du PNR selon les besoins (gouvernance et tourisme)
3.1.3. Animation d'ateliers - Gestion de projet		Monétaire	Cf : multi dépenses (transport, frais déplacements, traduction, impression, petit matériel, temps équipe projet, etc).
3.2.1. Formulation d'un projet EHA			
3.2.1 Appui technique Géolite	19 800 €	Monétaire	22 Jours x 900euros/jours
3.2.1 Appui technique Géolite	4 500 €	Valorisation	5 jours x 900 euros/jours
3.2.1 Appui technique Hydrétude	18 000 €	Monétaire	20 Jours x 900 euros/jours
3.2.1 Appui technique Hydrétude	3 600 €	Valorisation	4 Jours x 900 euros/jours
3.2.2. Formulation d'un projet Tourisme			
3.2.2 Appui technique PNR (contrat)	5 000 €	Monétaire	5000 euros/an pour mobiliser expertise du PNR selon les besoins (gouvernance et tourisme)
3.2.3. Capitalisation et organisation d'une réunion bilan / partage d'expériences avec le reste du territoire Chicamocha			
3.2.3 Frais de délégation partenaires français	15 300 €	Monétaire	Forfait 2 185€/mission/pers x 7 pers (2 élus PNR, 2 élus Crolles, 1 élu Grésivaudan, 1 cluster montagne, 1 TK) pour une durée de 10 jours (inclus BAV, transport France et dépenses non couvertes par l'UNAB)
3. Sous total - Composante 3	133 200 €		
A-Sous-total coûts directs (0+1+2+3+4)	1 409 260 €		
B - Divers et imprévus	25 000 €		
C-Evaluation (prise en charge par l'AFD)	20 000 €		
TOTAL GENERAL (A+B+C)	1 454 260 €		